

A.F.E. HOLDING
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 9 RUE DES VIGNES
13 700 MARIGNANE

RCS AIX EN PROVENCE 887 996 080

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le trente juin à dix heures, Monsieur FESTINO Alexandre, associé unique de la SASU A.F.E. Holding, s'est présentée en assemblée générale annuelle ordinaire sur convocation faite par le président.

Une feuille de présence a été établie

Est présent :

Mr FESTINO Alexandre détenteur de trente actions, ci 30 actions.

Total des actions présents et représentés : 30 actions sur 30 composant le capital social.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, *Mr FESTINO Alexandre*, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice commençant le 1^{er} janvier 2024 et se terminant le *31 décembre 2024* et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le *31 décembre 2024*
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

AF

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise *des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024*, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 98 605 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 0 euros

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide d'affecter *le bénéfice* de l'exercice s'élevant à 98 605 euros de la manière suivante :

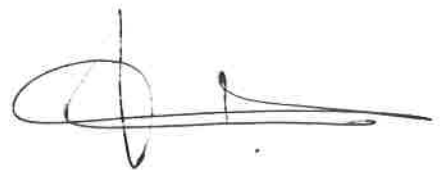
Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 98 605 euros.

Affectation

- Réserve facultative : 98 605 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.



AF,

TROISIEME RESOLUTION – CONVENTION REGLEMENTEES

Le président déclare qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue à l'article L. 227-10 du Code de commerce, mais rappelle que des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, ont été conclues au cours d'exercices antérieurs et dûment autorisées :

- Convention d'assistance conclue le 01/01/2021 entre la société Provence Palettes et la société A.F.E. Holding.
- . La convention est conclue pour une durée indéterminée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

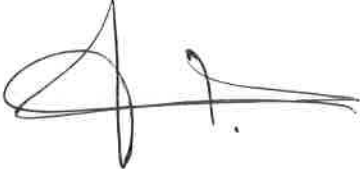
L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée à onze heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président



Désignation de l'entreprise SASU A.F.E. HOLDING Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 9 RUE DES VIGNES 13700 MARIGNANE

Numéro SIRET * 8 8 7 9 9 6 0 8 0 0 0 0 1 6 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 4				Exercice N-1 clos le 3 1 1 2 2 0 2 3			
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3				Net 4			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles										
	Fonds commercial *	010	012								
	Autres *	014	016								
	Immobilisations corporelles *	028	030	1 200 660							
	Immobilisations financières * (1)	040	042	330 000				330 000			
Total I (5)		044	048	331 200 330 660							
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052								
	Marchandises *	060	062								
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066								
	Créances (2)	068	070	17 322 16 101							
	Clients et comptes rattachés*										
	Autres * (3)	072	074	2 852							
	Valeurs mobilières de placement	080	082	100 000							
	Disponibilités	084	086	294 650 143 411							
	Charges constatées d'avance *	092	094								
	Total II	096	098	314 824 259 512							
Total général (I+II)		110	112	646 024 590 171							
PASSIF				Exercice N NET 1				Exercice N-1 NET 2			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	124	3 000 3 000							
	Ecart de réévaluation	126	130	300				300			
	Réserve légale	131	132	372 629 210 358							
	Réserves réglementées*	133	134								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	135	136	98 605 162 271							
	Report à nouveau	137	140								
	Résultat de l'exercice	142	144	474 534 375 929							
	Subventions d'investissement	146	147								
	Provisions réglementées	148	149								
	Total I	150	151								
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	152	153								
	Emprunts et dettes assimilées	156	157	144 444 191 576							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	160	161								
	Fournisseurs et comptes rattachés	162	163	2 297 1 118							
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	164	165	24 749 21 548							
	Comptes courants d'associés	166	167								
	Autres dettes	168	169								
	Produits constatés d'avance	170	171								
	Total III	172	173	171 490 214 242							
	Total général (I + II + III)	174	175	646 024 590 171							
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	96 808						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	1 272						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184							

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ECG PROVENCE

AF